

Toute l'actualité de votre commune

Les infos de JANAILHAC

Bulletin d'informations municipales

61
Juin 2019

www.janilhac-mairie.fr



LE VILLAGE « MAUMONT »

ZOOM SUR LES ARTICLES À RETROUVER DANS CE NUMÉRO

Mot du Maire // Randonnée // École & transports // Budget 2019 // Comptes administratifs et imposition // Élections européennes
Rénovation // Jumelage // Cérémonie // Voirie // PLUI // Maison de service au public // Déchets verts // Agenda // Mémento pratique



LE MOT DU MAIRE



Le Maréchal Foch écrivait : « Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir ».

Souvenons-nous qu'il y aura, au mois de septembre prochain, 80 ans que les habitants de Kilstett quittaient leur Alsace, pour, au terme d'un long voyage, arriver à la gare de La Meyze. De là, ils partirent trouver refuge dans les communes voisines qui avaient été, la veille, informées par la préfecture de l'arrivée des alsaciens. Au mois de juin suivant, ils repartaient vers l'Alsace qui, entre temps, était redevenue allemande. En ce début de mois de mai, une délégation de Kilstett est venue en Limousin accompagnée par le Maire de Zapfendorff (*commune de Franconie jumelée avec Kilstett*). Au lendemain de la guerre le Général de Gaulle ainsi que le Chancelier Allemand Konrad Adenauer ont jeté les bases de l'Europe que nous connaissons aujourd'hui. Cette Europe, aussi imparfaite qu'elle soit, a préservée notre pays de la guerre, a permis une libre circulation des hommes et des biens et une qualité de vie sans précédent. Pour ma part, je ne crois pas qu'il faille moins d'Europe, je crois qu'il faut plus d'Europe pour répondre aux grands enjeux économiques et aux attentes de nos concitoyens.

Ce premier semestre 2019 a été marqué par l'achèvement des travaux de réhabilitation de notre salle des fêtes. Le 2 mars, Seymour Morsy, Préfet de la Haute-Vienne, Monique Plazzy et Stéphane Delautrette, vices-présidents du

Conseil Départemental, ont inauguré la nouvelle salle. La salle dont nous disposions jusqu'alors, était devenue au fil du temps peu engageante. Elle ne correspondait plus du tout aux critères d'utilisation actuelle et aux normes de sécurité imposées par la loi. Il est à peu près certain que la commission départementale de sécurité l'aurait interdite d'utilisation. Après une année de travail, nous disposons d'une salle agréable, bien isolée, conforme à la législation et qui peut être louée.

Le 11 avril le Conseil a voté le compte administratif de l'année 2018 et le budget de l'année 2019. Auparavant, Monsieur Picot, trésorier municipal, a brossé le tableau de la situation financière de la commune. Des taux d'imposition inférieurs à la moyenne départementale, une politique d'investissement importante, une situation financière saine telle peut être la conclusion générale de cette intervention. Pour l'année 2019, les taux d'imposition ne changent pas, seules les bases ont été revalorisées par l'État. Vos élus essaient d'utiliser au mieux l'impôt pour le fonctionnement de la commune mais aussi pour investir pour l'avenir. La synthèse de cette note est disponible sur le site de la commune.

Le PLU a été soumis à enquête publique. Actuellement le commissaire enquêteur est en train de rédiger son rapport. Nous pouvons espérer qu'à la fin de cette année ou au plus tard au début de 2020 notre commune dispose de ce document d'urbanisme indispensable pour l'avenir.

Conformément aux nouvelles obligations, l'utilisation des désherbants est interdite y compris dans le cimetière. Le Conseil a fait le choix de mettre en place une

pelouse dans quelques allées. Si cette expérience est concluante elle sera étendue à l'ensemble du cimetière. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Le 22 mars, André GARNIER a tiré sa révérence et s'est éteint, comme il le souhaitait à son domicile place de l'Église. Ce bourguignon arrivé à Janailhac au début des années 1990 avait su, dès son arrivée, être présent dans la vie de la commune. Il a pendant longtemps été le cuisinier des associations. Nous conserverons la mémoire de son humour et de son goût de pousser la chansonnette. C'est sur la chanson « C'est un petit bonheur » qu'il a été accompagné à sa dernière demeure. Pour manifester son attachement à Janailhac, Dédé avait décidé de léguer à la commune la totalité de ses biens, à savoir sa maison et tout ce qu'elle contient ainsi que ses avoirs bancaires. C'est ce qu'il avait fait devant notaire. Il souhaitait que ce bâtiment soit à nouveau un bistrot. Il appartient maintenant au conseil municipal de réfléchir sur la destination nouvelle de cette maison et aussi de manifester notre reconnaissance à André Garnier.

Afin que nos enfants puissent maîtriser l'outil informatique la municipalité en concertation avec les enseignants a fait le choix de doter l'école de 9 tablettes et de 16 ordinateurs portables. Cet achat a bénéficié d'une aide de l'État.

Bernard Seguin avait, il y a quelques années, réalisé un projet de deux itinéraires de randonnées. Ce travail a abouti à l'inscription de un des deux sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées du Département de la Haute-Vienne. Il s'agit des Sources de l'Isle. Éric et Lucie ont, il y a quelques semaines, fléché ce sentier. Il doit être inauguré d'ici quelques semaines. Une association vient d'être formée dont l'objet est la promotion des sentiers de randonnées. Bonne marche !

En ce début de période estivale, bonnes vacances à celles et ceux qui vont en prendre bon courage aux autres. Bien cordialement à chacune et à chacun.

Jean-Louis Goudier



Nouvelle association



CRÉATION D'UNE ASSOCIATION POUR LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Les chemins de randonnée à découvrir et à parcourir

Si vous êtes intéressés par cette nouvelle activité à Janailhac, le futur bureau sera très heureux de vous accueillir.

Janailhac ou habitants externes à la commune, l'association vous est ouverte. Venez nombreux en famille ou entre amis afin de profiter de nos chemins de randonnée. Des informations complémentaires seront bientôt à disposition sur le site web de la commune : www.janailhac-mairie.fr

École & Transport



RYTHMES ET TRANSPORTS SCOLAIRES

Vers un retour à la semaine de 4 jours

Les trois communes du RPI ont pris une délibération en 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours après concertation auprès des enseignants et des parents d'élèves. Après de nombreuses réunions avec les services du transport scolaire de la Région Nouvelle-Aquitaine, il est apparu qu'il n'était pas possible de mettre en place la semaine de 4 jours pour l'année scolaire 2018/2019, comme autorisée par le ministère de l'Éducation nationale.

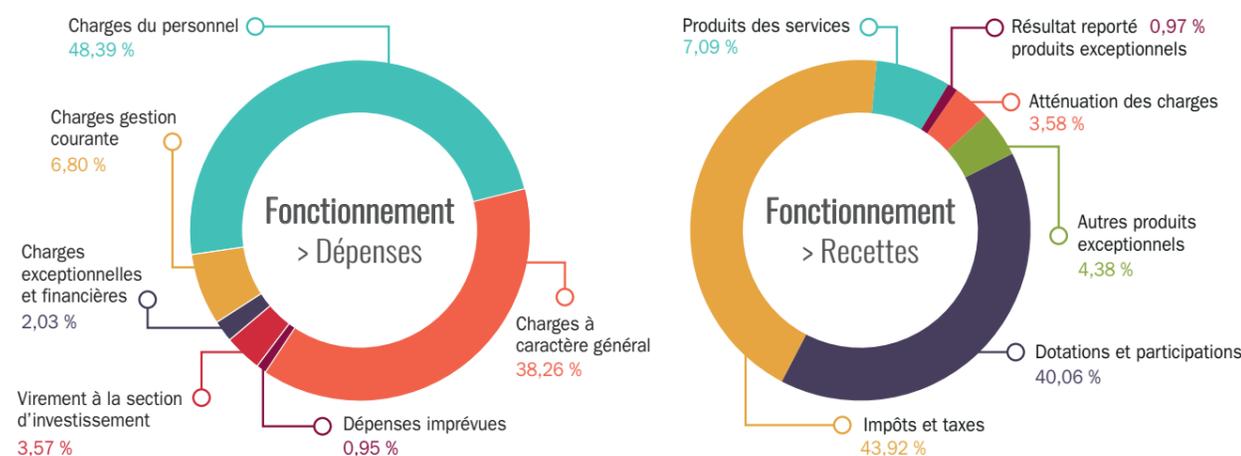
En effet, la Région était dans l'impossibilité d'assurer un transport scolaire de qualité et en sécurité dans des délais impartis. En tenant compte de ces éléments, les élus ont sollicité tous les intervenants de ce dossier (*Région, principal du collège de Nexon, inspecteur d'académie*). Les communes du RPI et un conseil d'école extraordinaire se sont de nouveau positionnés en faveur du retour de la semaine de 4 jours. Après étude

et proposition de nouvelles grilles de transport pour l'année scolaire 2019/2020, les services du transport scolaire de la région sont maintenant en mesure d'assurer le transport des enfants dans des délais permettant ainsi le retour à la semaine de 4 jours. Il faudra néanmoins attendre l'accord de l'inspectrice d'académie au cours du mois de juin.

Une évolution au niveau de la tarification des transports scolaires est à noter. La Région désormais en charge de cette compétence a défini un règlement différent concernant la participation financière des familles. Ces dernières se verront facturer le transport de leurs enfants selon leur quotient familial. Les navettes permettant d'amener les enfants sur les trois écoles du RPI ne sont plus prises en charge par la Région. Face à ce constat, les élus ont fait le choix de ne pas répercuter cette charge aux familles.

par Philippe DEVARISSIAS

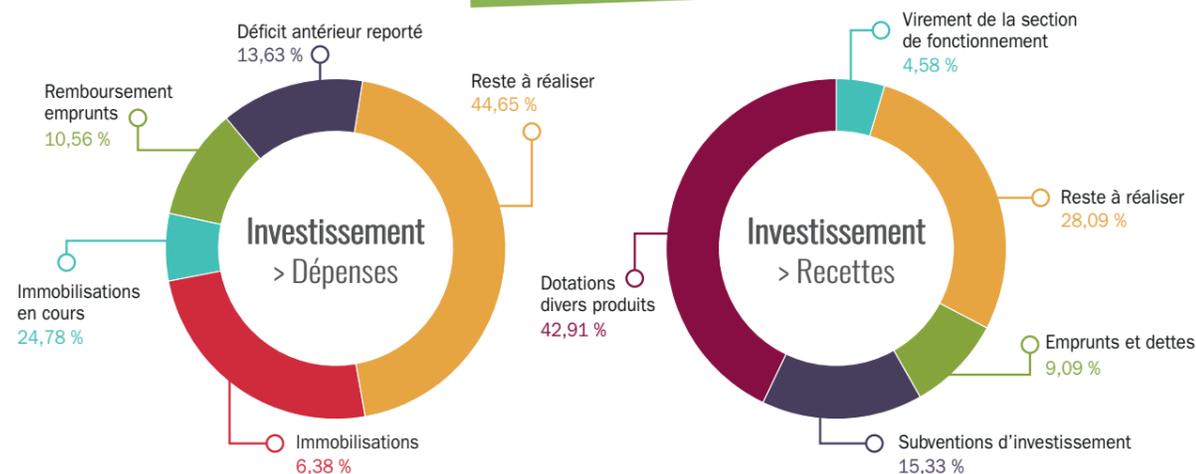
Fonctionnement



Dépenses	Montant	%
Charges à caractère général	160 200 €	38,26 %
Charges du personnel	202 610 €	48,39 %
Charges gestion courante	28 460 €	6,80 %
Charges exceptionnelles et financières	8 514 €	2,03 %
Virement à la section d'investissement	14 952 €	3,57 %
Dépenses imprévues	4 000 €	0,95 %
Total	418 736 €	100 %

Recettes	Montant	%
Produits des services	29 700 €	7,09 %
Impôts et taxes	183 892 €	43,92 %
Dotations et participations	167 765 €	40,06 %
Autres produits exceptionnels	18 327 €	4,38 %
Atténuation des charges	15 000 €	3,58 %
Résultat reporté produits exceptionnels	4 052 €	0,97 %
Total	418 736 €	100 %

Investissement



Dépenses	Montant	%
Remboursement emprunts	34 463 €	10,56 %
Immobilisations	20 800 €	6,38 %
Immobilisations en cours	80 800 €	24,78 %
Reste à réaliser	145 600 €	44,65 %
Déficit antérieur reporté	44 448 €	13,63 %
Total	326 111 €	100 %

Recettes	Montant	%
Dotations divers produits	139 921 €	42,91 %
Subventions d'investissement	49 972 €	15,33 %
Emprunts et dettes	29 640 €	9,09 %
Reste à réaliser	91 620 €	28,09 %
Virement de la section de fonctionnement	14 952 €	4,58 %
Total	326 111 €	100 %

COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'ANNÉE 2018

Par définition, le compte administratif (CA) retrace la situation réelle des finances de la commune pour l'année écoulée. Le CA doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il est établi en fin d'exercice et retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes.

Budget principal

Section de fonctionnement

Dépenses	386 415,38 €
Recettes	421 823,98 €

Soit un résultat d'exercice de :
+ 35 408,60 €
+ excédent reporté : 67 071,14 €
102 479,74 €

Section d'investissement

Dépenses	318 746,36 €
Recettes	276 230,41 €

Soit un résultat d'exercice de :
- 42 515,95 €
+ excédent reporté : - 1 931,10 €
- 44 447,05 €

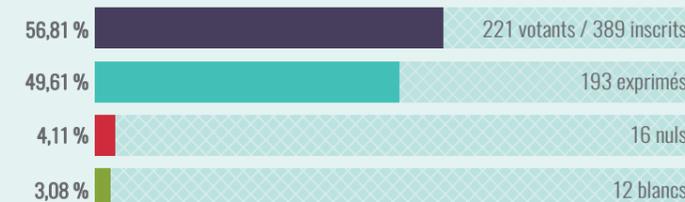
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Depuis un certain nombre d'années, une baisse constante de la dotation globale de fonctionnement est à noter. Néanmoins, les dotations provenant de l'État augmentent de manière significative. De ce constat, et après délibération, le conseil municipal dans son ensemble a décidé de ne pas appliquer d'augmentation des taux d'imposition.

TAXES DIVERSES	2018	2019
Taxe d'habitation	12,41 %	12,41 %
Taxe Foncière Bâti	14,73 %	14,73 %
Taxe Foncière Non Bâti	67,01 %	67,01 %

Les élections européennes

Résultats des élections européennes 2019 : 389 inscrits, 221 votants, 193 exprimés, 12 bulletins blancs, 16 bulletins nuls donnent une participation de 56,81 % à Janailhac. 34 listes étaient proposées.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

26 MAI 2019



Candidat	Votes	%
AUBRY Manon (La France insoumise)	12	6,20 %
DE PREVOISIN Robert (Alliance royale)	0	0 %
CAMUS Renaud (La ligne claire)	0	0 %
MARIE Florie (Parti Pirate)	0	0 %
LOISEAU Nathalie (La République en marche)	44	22,80 %
TRAORE Hadama (Démocratie représentative)	0	0 %
PHILIPPOT Florian (Les Patriotes)	1	0,51 %
ALEXANDRE Audric (Parti des citoyens européens)	0	0 %
BOURG Dominique (Urgence écologie)	3	1,55 %
VAUCLIN Vincent (Liste de la reconquête)	0	0 %
LAGARDE Jean-Christophe (Union des démocrates...)	3	1,55 %
GLUCKSMANN Raphaël (Parti socialiste - Nouvelle...)	12	6,20 %
GERNIGON Yves (Parti fédéraliste européen)	0	0 %
HELGEN Gilles (Mouvement pour l'initiative citoyenne)	0	0 %
DUPONT-AIGNAN Nicolas (Debout la France)	9	4,66 %
CAILLAUD Sophie (Allons enfants)	0	0 %
DELFE Thérèse (Décroissance 2019)	0	0 %

Candidat	Votes	%
ARTHAUD Nathalie (Lutte ouvrière)	2	1,03 %
BROSSAT Ian (Parti communiste français)	8	4,14 %
ASSELIN François (Union populaire républicaine)	3	1,55 %
HAMON Benoît (Génération.s)	7	3,62 %
TOMASINI Nathalie (À voix égales)	0	0 %
BARDELLA Jordan (Rassemblement national)	40	20,72 %
CORBET Cathy (Neutre et actif)	0	0 %
SANCHEZ Antonio (Parti révolutionnaire communistes)	0	0 %
DIEUMEGARD Pierre (Europe démocratie espéranto)	0	0 %
CHALENÇON Christophe (Évolution citoyenne)	0	0 %
LALANNE Francis (Alliance jaune...)	1	0,51 %
BELLAMY François-Xavier (Les Républicains)	22	11,39 %
JADOT Yannick (Europe Écologie - Les Verts)	19	9,84 %
THOUY Hélène (Parti animaliste)	6	3,10 %
BIDOU Olivier (Les oubliés de l'Europe)	1	0,51 %
PERSON Christian (Union démocratique pour la...)	0	0 %
AZERGUI Nagib (Union des démocrates musulmans...)	0	0 %



INAUGURATION NOUVELLE SALLE DES FÊTES La salle des fêtes a fait peau neuve

Le samedi 2 mars 2019 a eu lieu l'inauguration de la salle des fêtes entièrement rénovée.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de :

- M. Seymour Morsy, Préfet de la Haute-Vienne
- Mme Monique Plazzi, Conseillère départementale
- M. Stéphane Delautrette, Président de la communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus. Chaque intervenant a exposé la contribution de son administration dans la réalisation de ce projet.

Un diaporama, préparé par Caroline Massy et présenté par Lucie Lemaitre, illustrant l'évolution des travaux, était projeté sur le nouvel écran pendant les allocutions.

Puis Jean-Louis Goudier a remercié M. Francis Mazard, Président de la Caisse Locale du Crédit Agricole de Nexon, pour le financement, et M. Alain Durand, Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers, pour leur participation à l'installation d'un DAE (*Défibrillateur Automatique Externe*). M. Mazard a pris la parole pour indiquer l'implication du Crédit Agricole dans la vie des collectivités locales. Enfin Philippe Devarissias a appelé les parents d'enfants nés depuis le début d'année 2018 afin de leur remettre le traditionnel chèque cadeau offert par la municipalité.

Pour clôturer cette agréable cérémonie Jean-Louis Goudier a invité les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

par Éliane Mazabraud, Michel Charbonel et Laurent De Marchi



Pour mémoire, les travaux de rénovation ont apporté les améliorations suivantes :

- isolation thermique selon les dernières normes en vigueur ;
- accessibilité de la salle des fêtes et de ses annexes pour les personnes à mobilité réduite ;
- meilleure luminosité grâce aux nouvelles huisseries et à la décoration intérieure ;
- sonorisation de dernière génération couplée à un traitement acoustique des murs et des plafonds ;
- mise en place d'un accès internet wifi ouvert au public de la salle et conforme à la réglementation ;
- la salle bénéficie de l'ajout d'un vidéo projecteur suspendu, d'un écran vidéo et d'une scène amovible.

La commune n'ayant pas obtenue l'intégralité des subventions à ce jour, un point précis du coût des travaux et des subventions perçues sera détaillé lors du prochain bulletin.



JUMELAGE

Week-end de retrouvailles

Le premier week-end de mai a permis les retrouvailles avec nos amis alsaciens de Kilstett, accompagnés du « burgmeister » (*maire*) de Zapfendorf, ville allemande jumelée avec Kilstett.



restaurant « Le Lanaud » à Boisseuil.

L'après-midi, nos invités ont pu découvrir le site du pôle de Lanaud ainsi que

Le bus en provenance de l'Alsace est arrivé le jeudi 2 mai à 18 heures à La Meyze. Après le discours de bienvenue de Mme le Maire, Isabelle Barry, nos hôtes se sont dirigés chez leurs hébergeurs pour une pause réparatrice. De retour à la salle des fêtes de la Meyze, la soirée débutait par un discours des Maires. L'accent fût mis sur l'impérieuse nécessité de pérenniser ces échanges et d'entretenir ce devoir de mémoire, 80 ans après le début du dernier conflit mondial. À l'heure où les nationalismes sont exacerbés, nous avons tous collectivement la responsabilité de porter un message de paix en Europe. Isabelle Barry détaillait le programme et le déroulement du séjour. La soirée s'est poursuivie par un repas copieux proposé par le restaurant « La Feuillardière ».

Le lendemain, vendredi 3 mai, une journée rythmée par de nombreuses visites était programmée. Nous avons pris la direction de Limoges où un premier groupe a visité « Luxe & Excellence », site dédié à des créations d'artisans autour du cuir et de la porcelaine. Le deuxième groupe a quant à lui pu partager la passion des compagnons et meilleurs ouvriers de France de la cité des métiers et des arts. La matinée s'est achevée par un déjeuner au

découvrir toutes les thématiques consacrées à la race bovine limousine. Pour clore cette journée, un dîner fut servi par l'équipe de Martine Blancher à la salle des fêtes de La Roche-l'Abeille. Au cours de la soirée s'est déroulée la traditionnelle remise de cadeaux. Un somptueux hôtel à insectes réalisé par nos amis Gaby Veyrier et Bernard Seguin a été offert à la ville de Kilstett. Nos amis de Zapfendorf ont, quant à eux, reçu un épi de faitage provenant de l'atelier-musée de Puycheny. Notre ville jumelle a offert à chaque commune du Limousin deux chaises qui symbolisent l'union de deux personnes et la fécondité. Ce cadeau trouvera toute sa place pour les prochaines célébrations de mariage. Nos amis de Zapfendorf ont remis des photos encadrées représentant leur ville ainsi que des bières et vins de leur terroir.

Le samedi 4 mai, une journée libre était proposée à nos amis alsaciens avec leurs hébergeurs. À 18 heures, une messe fût célébrée par le curé de la paroisse en l'Église Saint-Eutrope de Janailhac. Profitant de la fête patronale de Janailhac, nous avons légitimement convié nos invités pour le marché pique-nique. L'occasion de faire découvrir et apprécier toutes les saveurs du terroir

par les producteurs locaux.

Le lendemain, dimanche 5 mai et dernier jour du séjour, vint le temps de l'hommage autour du monument aux morts de La Meyze. Il faut rappeler qu'il y a 80 ans le Limousin était devenu une terre d'accueil pour ceux qui fuyaient l'horreur nazie et parmi eux, de nombreux alsaciens. Les élus ont déposé des gerbes ornées de rubans français et allemand et ont remercié les porte-drapeaux. Cet instant solennel fut couronné avec brio par l'harmonie municipale de Kilstett qui entonna tour à tour les hymnes français, allemand et européen. Avant le retour vers l'Alsace, nous avons pris la direction de la salle des fêtes à Saint-Priest-Ligoure. Les maires ont successivement pris la parole et fait un bilan des jours passés ensemble et remercié tous les participants pour ces instants chaleureux qui permettent de tisser de véritables liens d'amitié.

Pour clore ce séjour, un repas été servi par l'équipe municipale de Saint-Priest-Ligoure. Puis Gabriel Muller, Maire de Kilstett, sonna le rassemblement du groupe. C'est donc vers 14h30 que le bus de nos invités prit le chemin du retour. Un nouveau chapitre de l'histoire était écrit. Néanmoins, pour pérenniser ces échanges et associer de nouvelles personnes, des réflexions sont nécessaires pour faire évoluer ce type de rencontre.

par Philippe Devarissias

COMMÉMORATION DU 19 MARS 2019

Jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie

A l'initiative de la Section Locale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, cette cérémonie s'est déroulée cette année sur notre commune. De nombreuses personnes se sont rassemblées pour rendre hommage aux morts en Algérie. M. Paul Roger, Président, et M. Philippe Devarissias, ont successivement pris la parole avant un dépôt de gerbe sur notre monument aux morts.

À l'issue de cette cérémonie la municipalité a invité les gens présents à partager le verre de l'amitié.

par Éliane Mazabraud



Voirie et PLUI



VOIRIE ET ÉLAGAGE

Le temps clément du début d'année a permis d'effectuer certains travaux de voirie initialement prévus fin 2018. Ces travaux, essentiellement du curage de fossés et dérasage d'accotements ont été réalisés par l'entreprise HARDY pour un montant d'environ 16 817 €.

Les voies communales retenues pour cette tranche concernaient la route entre Les Chapelles et la départementale 15 et entre le Moulin des Chapelles et Paulhiat.

Le fauchage effectué par Éric a débuté la dernière semaine de mai. Le renouvellement du broyeur a eu lieu au premier trimestre et permet un travail dans de bonnes conditions.

Concernant l'élagage, une majorité de propriétaires a répondu favorablement et une large partie des travaux a été réalisée cet hiver.

Ces différentes interventions sur le réseau routier contribuent à garder une voirie en bon état pour le meilleur usage et la sécurité de chacun.

par Philippe Blancher



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan local d'urbanisme intercommunal vient d'être soumis à l'enquête publique. Chacun a pu, du lundi 20 mai au mercredi 19 juin 2019, consulter le dossier complet à la mairie et consigner ses observations sur le registre prévu à cet effet. Le commissaire enquêteur, désigné par le président du tribunal administratif de Limoges, a été présent le lundi 3 juin 2019 de 9 heures à 12 heures, pour compléter les informations et recueillir les observations complémentaires.

À l'issue de ce délai d'un mois, le commissaire enquêteur rédige un rapport et émettra un avis motivé sur le projet. Celui-ci pourra éventuellement être modifié pour prendre en compte des observations ou des demandes particulières, puis il devra à nouveau être approuvé et arrêté par les conseillers communautaires.

Le préfet de la Haute-Vienne arrêtera le PLUI définitif qui constituera alors le document opposable en matière d'urbanisme et la carte communale approuvée en 2007 deviendra caduque.

par Jean-Louis Sage

Travaux



PONT DE MAUMONT

Le pont situé entre le village de Maumont et de Paulhiat était constitué de deux aqueducs jumelés en pierre. L'orage de septembre 1992 avait déstabilisé l'ouvrage et créé une petite cascade en aval du pont. La route située au-dessus n'avait plus d'accotement. Le conseil municipal conscient de cette situation avait décidé sa restauration.

Dans le cadre des objectifs fixés par la loi, cet ouvrage situé sur un petit ruisseau alimentant la Ligoure, relevait de la compétence du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la



Vienne. C'est donc ce syndicat qui a réalisé ces travaux. Il s'agissait tout à la fois de restaurer l'ouvrage mais en même temps d'assurer la continuité écologique de ce ruisseau afin de permettre aux poissons de venir frayer en amont.

En cette fin d'hiver, les travaux ont été réalisés par l'entreprise SOTEC de Limoges. Ils ont consisté à la démolition de l'ancien ouvrage et la

mise en place de blocs préfabriqués en béton de forme rectangulaire. Le cours du ruisseau a été repris en remettant en place des pierres.

Le coût de ces travaux a été pris en charge pratiquement en totalité par le syndicat car la commune participe à la hauteur de 10 % du montant hors taxes des travaux. Les travaux furent suivis par Jean-Louis Sage.

par Jean-Louis Goudier

Maison de services au public de Nexon

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

avec le soutien de l'Etat et des opérateurs partenaires :

et des organismes proposant des permanences & services :

CENTRE SOCIAL
 Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon
 5 rue Jean-Jacques Rousseau – 87800 NEXON
 E-mail : msap.nexon@orange.fr – Tél. : 05 55 58 11 05



Horaires d'ouverture

- Lundi : 14h–19h
- Du Mardi au Vendredi : 9h–12h30 / 14h–19h*
 (*vacances scolaires : 9h30–12h30 / 14h–18h30)

Du changement en déchèterie concernant l'apport des végétaux

L'évolution croissante du gisement des déchets verts déposés en déchèteries et sur les plateformes a conduit le comité syndical du SYDED, le 15 avril dernier, à voter des restrictions d'apports de déchets verts en déchèteries à compter du 1^{er} juillet 2019.

En effet en 2018, 18 000 tonnes de végétaux ont été prises en charge par le SYDED, représentant 42 % des tonnages entrants tout type de déchets confondus et une augmentation pour les seuls déchets verts de 14 % par rapport à 2017, soit plus de 1 500 tonnes supplémentaires.

Aujourd'hui, il n'est plus envisageable de se contenter de collecter et de traiter les déchets verts, compte tenu des impacts environnementaux et des coûts de gestion.

Ainsi, pour les particuliers, il a été décidé de restreindre le nombre de passages à 10/an/foyer et dans la limite totale de 10 m³.

Pour accompagner ce changement, le SYDED met en place des aides spécifiques pour développer la pratique du compostage domestique ou partagé. L'offre des composteurs à la vente à prix aidé (50 % du prix réel) a été diversifiée.

Toujours afin de limiter les apports en déchèteries et de proposer des alternatives aux usagers, le SYDED accorde désormais en 2019 une aide financière pour l'acquisition ou la location par un particulier d'un broyeur. Bon de commande composteurs et formulaire broyeur disponibles sur www.syded87.org

Bon de commande compostage
Composter c'est BRANCHÉ!
Offre 2019

Commandez du 1^{er} juin au 15 septembre 2019 et recevez votre matériel au mois de novembre

- 340 litres : 22 €
- 560 litres : 29 €
- 800 litres : 43 €
- 400 litres : 27 €
- 600 litres : 32 €
- 800 litres : 41 €
- Aérateur : 8 €
- Bio seau : 2 €
- Lombricomposteur : 59 €

SYDED HAUTE-VIENNE vous éco-citoyens!

Limiter et valoriser ses déchets

En complément au broyage et au compostage des déchets verts, d'autres alternatives existent pour limiter leur production ou les valoriser chez soi :

- Choisir des espèces de haies et d'arbustes à croissance lente tels que le fragon, le houx commun, l'aubépine monogyne ou encore le cornouiller sanguin, qui nécessitent des tailles moins fréquentes et produisent moins de déchets.

- Adopter des poules qui mangent avec appétit mes restes alimentaires. Elles donnent entre 150 et 300 œufs frais par an (en fonction de la race).

- Pratiquer la tonte mulching qui permet de broyer finement l'herbe tondue grâce à la lame de ma tondeuse. L'herbe reste sur le sol et le fertilise, le bac de ma tondeuse n'est plus à vider, il n'y a pas besoin d'ajouter d'engrais, le sol reste humide et je n'ai plus de végétaux à apporter en déchèterie.

- Broyer mes tailles de haies et d'arbustes

Grâce au broyage, je n'ai plus à apporter mes tailles de haies et d'arbustes en déchèterie (je n'ai plus le droit de brûler mes tailles et mes haies à l'air libre depuis 2011).

J'utilise le broyat produit sous forme de paillage, ce qui protège et améliore la qualité de mon sol et limite la pousse des plantes indésirables. Je peux aussi utiliser le broyat en mélange dans mon compost pour qu'il soit de meilleure qualité.

- Pailler mon jardin et mon potager avec mes feuilles et mes tontes

C'est une technique simple qui consiste à déposer une couche de matière végétale aux pieds de mes plantes, de mes arbustes et dans mon potager pour protéger et améliorer la croissance des végétaux tout en diminuant le développement d'herbes indésirables.

La Châtaigneraie Limousine vous propose la location de véhicule à petits prix pour les personnes en insertion professionnelle

Vous ne disposez d'aucun moyen de locomotion pour vous rendre à votre travail, à un stage ou à une formation, la Châtaigneraie Limousine met à votre disposition un scooter ou une voiture à frais réduits.

À qui s'adresser ?

Pour bénéficier de ce service de location, vous devez contacter votre référent habituel (conseiller Mission Locale Rurale, assistant social ou conseiller Pôle Emploi ou Cap Emploi) qui fera le point sur votre situation et les pièces à fournir. La Châtaigneraie Limousine vous contactera ensuite pour le rendez-vous de location.

Combien ça coûte ?

- Scooter : 1,50 € par jour / Voiture : 6 € par jour ;
- Caution : 200 € pour les scooters / 400 € pour les voitures ;
- Durée de la location : 1 mois renouvelable sous conditions.

Votre référent pourra également vous orienter si besoin vers un conseiller mobilité, des ateliers de sensibilisation, des formations (code de la route, permis AM/B).

Ce service de location de véhicules est proposé dans le cadre d'une plateforme départementale, la « Plateforme mobilité 87 », animée par la Châtaigneraie Limousine et 3 autres associations (Aleas, Rempart, Varlin Pont Neuf).

Contact : Tél. 05 55 70 99 40

La Châtaigneraie Limousine est une association loi 1901 qui regroupe 6 Communautés de communes du sud-ouest de la Haute-Vienne (Briance Sud Haute-Vienne, Ouest Limousin, Pays de Nexon-Monts de Châlus, Pays de Saint-Yrieix, Porte Océane du Limousin, Val de Vienne). Elle accompagne principalement des porteurs de projets, publics ou privés, dans de multiples domaines (économie, services, habitat, mobilité...).

Réduisons les déchets verts en déchèterie!

A partir du 1^{er} juillet 2019



Maximum

10 passages
dans la limite de **10 m³**

par foyer et par an

Informations et renseignements pour réduire et valoriser vos végétaux

sur www.syded87.org
et au 05.55.12.12.87



Les aides du SYDED pour le broyage :

- Une aide financière du SYDED à hauteur de 30 % du prix d'achat m'est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (plafonnement à 200 €, dans la limite d'un seul achat par foyer, et résidant sur le territoire du SYDED)
- Une aide financière à hauteur de 50 % du prix d'achat m'est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (plafonnement à 400 €) en cas d'achat mutualisé (3 foyers min. qui achètent ensemble)
- Une aide financière du SYDED à hauteur de 100 % du prix de location m'est proposée pour la location d'un broyeur (plafonnement à 100 €, dans la limite d'une seule location par foyer par an)



Une question ?
Je prends contact avec le SYDED
05 55 12 12 87
ou avec ma communauté de communes

Les activités ci-dessous s'adressent aux jeunes adhérents
des accueils de loisirs ados de

NEXON (Foyer des jeunes) et CHALUS (Bouge tes jeunes)
Les lieux de RDV sont fixés à l'accueil où est inscrit le jeune

JUILLET

- LUN 8 SKATE - initiation au skate park de Nexon** - rdv 14h/18h
Avec un intervenant professionnel - 7 € - prévoir tenue adaptée
- MAR 9 GEOCACHING / TERRA AVENTURA** - rdv 14h/18h
Gratuit - Prévoir tenue adaptée + eau
- MER 10 1 JOUR à VASSIERE** - rdv 9h30/18h30 - 5 €
Atelier et visite du Musée d'Art + baignade - prévoir repas et maillot
- JEU 11 CONCERT & CIRQUE** - Le Cirque sans norms - rdv 18h/23h
Spectacle Abaque - 8 € - prévoir repas ou argent pour repas sur place
- VEN 12 VERT'IGE** - rdv 14h/18h - gratuit (réservé aux jeunes de BTJ)
Ateliers d'aménagement de l'espace extérieur de Bouge tes jeunes
Prévoir tenue de bricolage
- MAR 16 VISITE DU PARC DU REYNOU** - rdv 14h/18h - 10 €
Zoo de Boisseuil
- MER 17 ESCRIME à la salle d'armes de Limoges** - rdv 14h/18h - 5 €
Avec intervenant professionnel, prévoir tenue adaptée
- JEU 18 AVIRON** - rdv 14h/18h - 7 €
Avec le Club de Limoges - Prévoir tenue de rechange - Test PAN *
- MAR 23 JEUX DE PLAGE & BAIGNE** - rdv 14h/18h - gratuit
On vous accompagne à St-Hilaire - prévoir tenue adaptée + maillot
- MER 24 LIMOGES : CITY & CINÉ** - rdv 14h/22h - 15 € (repas + ciné)
Après-midi boutiques, kebab et séance ciné
- JEU 25 ATELIER DIY "Horloge"** - rdv 14h/18h - 5 €
Venez créer votre horloge design avec récup' et réemploi !
- MAR 30 JEUX EN FETE se prépare** - rdv 14h/18h - gratuit
Stratégie, réflexion... Venez créer des jeux qui seront proposés pour
l'édition 2019 de Jeux en Fête à Lastours
- MER 31**

*Test préalable à la pratique d'activités nautiques obligatoires (délivré en piscine)

SEJOURS

CAF évasion Lot du 8 au 13 juillet
séjour sous tentes - 14/15 ans - COMPLET

CAF évasion Lot du 14 au 19 juillet
séjour sous tentes - 12/13 ans - COMPLET

CAF évasion Oléron du 20 au 25 juillet
séjour sous tentes - 12/15 ans - COMPLET

CAF évasion Pilat du 28 juillet au 2 août
séjour sous tentes - 13/16 ans - COMPLET

CAF évasion Noirmoutier du 4 au 9 août
séjour sous tentes - 15/16 ans - COMPLET

CAF évasion Pilat du 11 au 16 août
séjour sous tentes - 12/15 ans - COMPLET

"Communes en communs" du 20 au 22 août
séjour sous tentes - 11/14 ans - COMPLET

L'été des ados

Association
d'Animation
Jeunesse
du Pays de
Nexon

NEXON & CHALUS JUILLET/AOÛT 2019 12/17 ans - Vos rendez-vous



NEXON - Foyer des jeunes - Espace Rousseau
87800 NEXON - 05 55 58 11 05 - pij.nexon@wanadoo.fr

CHALUS - Accueil Bouge Tes Jeunes - Place S. Allende
87230 Chalus - 05 55 78 60 53 - btj.aajpn@gmail.com



AOÛT

- JEU 1 JEUX EN FETE "se recycle"**
Une fête du jeu à Lastours ! Venez animer des jeux pour représenter
les accueils jeunesse - RDV 13h/18h - Prévoir eau
- LES CARRIOLES / VIDEO & RADIO ****
Suivez l'installation du festival "Les Carrioles" à Les Cars et réalisez
des chroniques vidéos/radios avec l'aide de professionnels :
Claire Boiin, vidéaste + la Radio associative Beaub' FM
- MAR 30/07** Ateliers son & image rdv 9h30/18h - gratuit / prévoir pique-nique
- MER 31/07** Ateliers son & image rdv 14h/18h - gratuit
- SAM 3/08** Ateliers son & image + Festival + Concerts
rdv 14h30/21h - gratuit / prévoir pique-nique ou argent
- DM 4/08** Ateliers son & image + Festival - rdv 14h/18h - gratuit
- MER 7 PISCINE & BASE BALL à ST-JUNIEU**
rdv 10h/17h - 10 € + prévoir pique-nique, tenue de sport et maillot
- JEU 8 AQUAPARK à TREIGNAC (Corrèze)**
rdv 11h/18h - 8 € + prévoir pique-nique et maillot
- VEN 9 GRANDS JEUX SPORTIFS** avec les jeunes de Limoges
rdv 13h/18h - gratuit + prévoir tenue adaptée
- SIRQU'ON LA TOILE #3 - Cirque, Radio & Vidéo ****
Suivez de près le festival "La Route du Sirque" et réalisez des chro-
niques vidéos/radios : Spectacles, ateliers, rencontres, interview, ...
Participation : 8 € (pour l'ensemble de la semaine)
- LUN 19/08** rdv 14h/18h : Atelier image et son / réalisation
- MAR 20/08** rdv 15h/20h : 2 spectacles + Interview + montage vidéo
- MER 21/08** rdv 16h30/22h30 : 2 spectacles + atelier Lindy Hop + montage
vidéo / prévoir pique-nique ou argent pour repas sur place
- JEU 22/08** 16h/20h30 : 2 spectacles + Interviews + montage vidéo
- VEN 23/08** 14h/18h : 1 spectacle + Interviews + montage vidéo

** Tout l'été, les lieux de rendez-vous sont fixés à l'accueil où est inscrit le jeune.
B.tj "Les Carrioles" RDV à Bouge tes jeunes Chalus et Sirqu'on la toile - RDV Foyer des jeunes Nexon
(pas de transport en minibus pour ces deux projets)

TICKETS CULTURE JEUNES



des entrées à 3 euros pour
le festival « La route du Sirque » à Nexon
pour les jeunes de 3 à 25 ans habitants de la Communauté
de communes du Pays de Nexon - Monts de Chalus
(2 spectacles maximum par jeune)
>> Renseignez-vous auprès de l'équipe

INFOS DIVERSES

MINIBUS : Transport possible pour les activités
Renseignements auprès de l'équipe d'animation
(sauf pour les projets "Les Carrioles" et "Sirqu'on la toile")

ACCUEIL LIBRE
NEXON : Ouverture DU LUN. AU VEN. de 14h à 18h30
CHALUS : Pas d'accueil libre

FERMETURES EXCEPTIONNELLES
Du 5 au 6 août - Du 12 au 16 août - Du 26 au 30 août

VOS RENDEZ-VOUS À JANAILHAC

Vendredi 5 juillet **MARCHÉ PIQUE-NIQUE*** à partir de 19h
Concert du groupe « Les Vikings » et feu d'artifice

Dimanche 21 juillet **MÉCHOUI*** à partir de midi
22 € par personne (Réservations : 06 04 49 09 46)

Samedi 28 septembre **FOIRE AUX POUSSINS, VOLAILLES ET LAPEREAUX DE RACE**
Organisé par l'association De l'œuf à la plume

Dimanche 3 novembre **FÊTE DU TERROIR***
Marché de producteurs, vide-grenier...

Lundi 11 novembre **CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »**
RDV devant le Monument aux Morts de Janailhac

*Manifestations organisées par le Comité des Fêtes

Mairie de Janailhac et Agence postale

HORAIRES	Du lundi au vendredi Fermé le mercredi	Le samedi
Mairie	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h
La Poste	9h-12h et 14h-17h	9h-11h30

Pour nous contacter :

📞 05 55 00 71 06 📠 05 55 75 23 12

🌐 Site : www.janailhac-mairie.fr

@ mairie.janailhac@orange.fr

Numéros utiles

- Le Terrier des Galoupiaux 05 55 00 76 58
- Relais Assistants Maternels Parents 06 33 65 85 75
- Déchèterie de S' Yrieix 05 55 08 26 06

SAUR : 05 87 23 10 01
N° d'urgence pour dépannage téléphonique

Déchèterie de Nexon

NEXON	Horaires d'été (mai à octobre)	Horaires d'hiver (novembre à avril)
lundi - mercredi vendredi - samedi	8h-12h 14h-18h	8h-12h 13h30-17h30
Mardi	8h-12h	8h-12h

Tél. : 05 55 58 35 42